

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes à Peschadoires après convocations légales en date du 10 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme ANGELY Emmanuelle	Mme PLOT Karine
M GIRARD Jean-Baptiste	M MINGAT Cyrille
M BONNEMOY Clément	M DOLCEMASCOLO CORRE Laurent
Mme BEN SAAD Bérengère	M DAUDUIT Cédric
M PEYNON Daniel	Mme MONTAGNIER Patricia
Mme FORESTIER Annick	M MONEYRON Florent
M BEAL Philippe	M NUNEZ Estéban
Mme PEREIRA Elsa	Mme REIS Martine
Mme LEPIGEON Christelle	M BERNARD Bruno
M CHAUVEAU Jean-François	M EDOUARD Jean-Charles
M CONSTANT Olivier	M FRASIAK Bernard
Mme NIGON Christine	M CARTERON Maurice
M BOURNAT Christian	M DUPOUÉ Yannick
Mme BERNARD Célia	Mme GONINET Laurence

Suppléants présents : Mr Patrice BLANC et Mr MORICONI Fabrice

Etaient représentés (procuration) :

- M BREUIL Lionel donne pouvoir à Mme ANGELY Emmanuelle
- M BERGAMI Gilles donne pouvoir à M GIRARD Jean-Baptiste
- M BOUFFANGE Daniel donne pouvoir à M CHAUVEAU Jean-François
- Mme TERRIER Charlène donne pouvoir à Mme LEPIGEON Christelle
- M BOUFFANGE Jérôme donne pouvoir à Mme PEREIRA Elsa
- M GLORIEUX Cyril donne pouvoir à Mme NIGON Christine
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à M DUPOUÉ Yannick
- M PLASSE Pierre donne pouvoir à M BEAL Philippe

Absents :

VOTE : En exercice : 36 Présents : 28 Représentés : 8 Votants : 36

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Estéban NUNEZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : budget assainissement collectif - programme d'emprunt 2026

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PROGRAMME D'EMPRUNT
2026**

- Vu le budget voté le 03/03/2026
- Vu la consultation lancée en mai 2026
- Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'assainissement collectif en date du 8 juin 2026

Considérant que les opérations de travaux du budget assainissement collectif 2026 a nécessité l'inscription de crédits d'emprunt à hauteur de 500 000 € et il a été décidé de consulter quatre établissements bancaires.

Le président a exposé les différentes propositions (taux fixe, révisables, indexés, capés, durée de 15 à 40 ans...) des organismes bancaires.

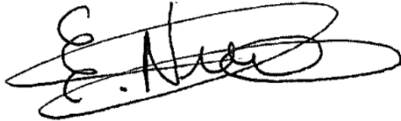
Le Conseil d'exploitation s'est prononcé favorablement et à l'unanimité des membres présents pour l'offre de prêt à taux indexé sur le livret A de la Banque des Territoires, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt :	Prêt transition écologique
Montant :	500 000 euros
Durée de la phase de préfinancement :	0
Durée d'amortissement :	25 ans
Dont différé d'amortissement :	Aucun
Périodicité des échéances :	<i>Trimestrielle</i>
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50 %
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :	En fonction de la variation du taux du LA
Amortissement :	Prioritaire
Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :	Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
Remboursement anticipé :	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Typologie Gissler :	1A
Commission d'instruction :	0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est demandé au Conseil Communautaire de suivre l'avis du Conseil d'Exploitation et d'autoriser Monsieur le Président, à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Estéban NUNEZ,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 16 juin 2026
Signé par Florent MONEYRON,
Président

